

L'établissement scolaire a-t-il engagé des moyens matériels déterminants ?	L'enseignant a-t-il collaboré à la production ?	La production de l'élève est-elle originale ?	Droit moral	Droit d'exploitation
Non	Non	Oui	L'élève est seul titulaire du droit d'auteur sur l'œuvre	
		Non	Le chef d'établissement est seul titulaire du droit d'auteur sur la production de l'apprenant (œuvre collective)	
	Oui	Oui	L'apprenant et l'enseignant ont un droit moral sur l'œuvre	Œuvre collaborative élève - établissement scolaire
		Non	Le chef d'établissement est seul titulaire du droit d'auteur sur la production de l'élève. L'enseignant conserve un droit moral sur l'œuvre	
Oui	Non	Oui	Œuvre collaborative élève - établissement scolaire	
		Non	Le chef d'établissement est seul titulaire du droit d'auteur sur la production de l'élève	
	Oui	Oui	L'apprenant et l'enseignant ont un droit moral sur l'œuvre	Œuvre collaborative élève - établissement scolaire
		Non	Le chef d'établissement est seul titulaire du droit d'auteur sur la production de l'apprenant. L'enseignant conserve un droit moral sur l'œuvre	